

## **1. Préambule**

---

En application de l'arrêté du Préfet de Yvelines n°2013119-0028 concernant l'extension de son périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Communauté de Communes est désormais constituée des communes d'Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazoches-sur-Guyonne, Béhoust, Beynes, Boissy-sans-Avoir, Flexanville, Galluis, Gambais, Garancières, Goupillières, Grosrouvre, Jouars-Pontchartrain, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Mesnuls, Marcq, Mareil-le-Guyon, Méré, Millemont, Montfort-l'Amaury, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, La Queue-lez-Yvelines, Saint Germain-de-la-Grange, Saint-Rémy-l'Honoré, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Thoiry, Vicq, Villiers-le-Mahieu, Villiers-Saint-Frédéric.



## 2. Elections du Président et des Vice-présidents

---

Les élections municipales ont eu lieu au niveau national au mois de mars 2014.

La loi n°2013-403 du 17 mai 2013 prévoit l'élection directe des conseillers communautaires pour les communes de plus de 1 000 habitants, et un mode de désignation strict pour les communes de moins de 1 000 habitants. Les membres du conseil communautaire ainsi désignés se sont réunis le 16 avril.

Jacques ARNOUX – Laurence BACLE - Joël BALAYET – Régis BIZEAU – Marie-Thérèse BOBBIO – Jacqueline BOLJEVIC - Véronique BOONE – Christine BOULANGER - Toine BOURRAT - Alain BRICAULT - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Ghislaine COLIARD - Jean-Pierre CORBY - Jean-Pierre DECROIX – Gaëtan DEFIVES - Jacky DEGRENNE - Hélène DUBOIS – Sylvain DURAND - Nathalie DUVETTE-LARAND – Philippe EMMANUEL - Elisabeth ESTEVE – Frédéric FARE - Eric GOMES - Annie GONTHIER – Olivier GOUPILLON - Olivier GOUSSEAU – Patricia GUERLAIN – Bertrand HAUET - Gilles HOCQUET – Bernard JACQUES – Raymond JEAN - Bernard JOPPIN - Annie JOSEPH - Joseph LE FOLL - Monique LE TIRANT – Philippe LEBLOND - Annick LEHMAN - Hervé LEMOINE - Véronique LEMOINE - Françoise LENARD – Jean-Michel LHERBIER – Christian LORINQUER - Rémi LUCET – Pierre-Marie MICHEL – François MOUTOT - Dominique NICCO – Guy PELISSIER – Hervé PLANCHENAULT – Denise PLANCHON - Daniel RAFFARD - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Marie-José ROSSI-JAOUEN - Michel ROUX – Elisabeth SANDJIVY – Anne-Sophie SABOULARD - Didier SAUSSAY – Michel SECONDAT - Didier SIGLER – Pierre SOUIN - Catherine SOUS - Michel VERENNEMAN – Josette WETZ - Marc WINOCOUR ont été installés dans leur fonction de délégués communautaires.

Le conseil communautaire procède également, le même jour, aux élections du Président et, après en avoir arrêté le nombre, des vice-présidents.

- Monsieur Hervé PLANCHENAULT est élu président
- Monsieur Bernard JOPPIN est élu 1<sup>er</sup> vice-président
- Madame Annie GONTHIER est élue 2<sup>ème</sup> vice-président
- Monsieur Rémi LUCET est élu 3<sup>ème</sup> vice-président
- Monsieur Guy PELISSIER est élu 4<sup>ème</sup> vice-président
- Monsieur Bertrand HAUET est élu 5<sup>ème</sup> vice-président
- Monsieur François MOUTOT est élu 6<sup>ème</sup> vice-président
- Monsieur Sylvain DURAND est élu 7<sup>ème</sup> vice-président
- Monsieur Joseph LE FOLL est élu 8<sup>ème</sup> vice-président
- Monsieur Alain BRICAULT est élu 9<sup>ème</sup> vice-président
- Madame Denise PLANCHON est élue 10<sup>ème</sup> vice-président
- Monsieur Hervé LEMOINE est élu 11<sup>ème</sup> vice-président
- Monsieur Pierre SOUIN est élu 12<sup>ème</sup> vice-président
- Monsieur Michel VERENNEMAN est élu 13<sup>ème</sup> vice-président

Le conseil constitutionnel a déclaré le 20 juin 2014 que la composition d'un conseil communautaire au moyen d'un accord local est contraire à la Constitution.

Il y a donc lieu pour Cœur d'Yvelines d'arrêter une nouvelle composition du Conseil en application des dispositions prévues à l'article L5211-6-1 du CGCT, désormais seules applicables, par répartition des sièges entre les communes.

A compter du 5 octobre, le conseil communautaire est composé de 57 conseillers titulaires (alors qu'il était constitué auparavant de 65 conseillers). Le nouveau conseil est installé le 19 novembre.

Jacques ARNOUX – Laurence BACLE - Régis BIZEAU – Marie-Thérèse BOBBIO – Jacqueline BOLJEVIC - Véronique BOONE – Christine BOULANGER - Toine BOURRAT - Alain BRICAULT - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY - Jean-Pierre DECROIX – Gaëtan DEFIVES - Hélène DUBOIS – Sylvain DURAND - Nathalie DUVETTE-LARAND – Philippe EMMANUEL - Frédéric FARE -  
*CC Cœur d'Yvelines*

Eric GOMES - Annie GONTHIER – Olivier GOUPILLON - Olivier GOUSSEAU – Bertrand HAUET - Gilles HOCQUET – Bernard JACQUES – Raymond JEAN - Bernard JOPPIN - Annie JOSEPH - Joseph LE FOLL - Monique LE TIRANT – Philippe LEBLOND - Annick LEHMAN - Hervé LEMOINE - Véronique LEMOINE - Françoise LENARD – Jean-Michel LHERBIER – Christian LORINQUER - Rémi LUCET – Pierre-Marie MICHEL – François MOUTOT - Dominique NICCO – Guy PELISSIER – Hervé PLANCHENAUT – Denise PLANCHON - Daniel RAFFARD - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX – Anne-Sophie SABOULARD - Didier SAUSSAY – Michel SECONDAT - Didier SIGLER – Pierre SOUIN - Catherine SOUS - Michel VERENNEMAN – Marc WINOCOUR

Le conseil communautaire s'est réuni :

- le 8 janvier
- le 26 février
- le 12 mars
- le 16 avril
- le 30 avril
- le 25 juin
- le 24 septembre
- le 19 novembre

### 3. Composition des commissions et désignation des représentants

Le 16 avril, le conseil communautaire nomme les représentants auprès du SIEED, du SIDOMPE et du SICTOM.

Le 30 avril, le conseil communautaire crée la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Il décide également que les membres de la CLECT sont les maires des communes membres.

Le 25 juin, le conseil communautaire crée la commission d'appel d'offres et en élit ses membres.

Le président de la communauté de communes en est le président de droit.

| Membres titulaires | Membres suppléants  |
|--------------------|---------------------|
| Bertrand Hauet     | Hervé Lemoine       |
| Rémi Lucet         | Sylvain Durand      |
| Michel Recoussines | Régis Bizeau        |
| Dominique Nicco    | Christian Lorinquer |
| Annie Joseph       | Toine Bourrat       |

Lors de cette même séance, le conseil communautaire crée et compose cinq commissions de travail au sein desquelles pourront être distingués différents thèmes plus spécifiques. Le président et les vice-présidents sont de fait membres de chaque commission. Puis chaque délégué communautaire est membre d'au moins une des 5 commissions.

Elles se composent donc ainsi :

| Aménagement du territoire |                        |                |
|---------------------------|------------------------|----------------|
| Régis BIZEAU              | Patricia GUERLAIN      | Yves REVEL     |
| Toine BOURRAT             | Gilles HOCQUET         | Michel ROUX    |
| Ghislaine COLIARD         | Michel JAN             | Didier SAUSSAY |
| Jean-Pierre DECROIX       | Philippe LEBLOND       | François TOIS  |
| Frédéric FARE             | Jacques Walter MEUNIER |                |
| Olivier GOUSSEAU          | Dominique NICCO        |                |

| <b>Commission des Moyens</b>                       |                         |                       |
|--|-------------------------|-----------------------|
| Jacques ARNOUX                                     | Michel LOMMIS           | Didier SIGLER         |
| Philippe EMMANUEL                                  | Christian LORINQUER     | Catherine SOUS        |
| Eric GOMES   | Jean-Louis MARTINELLI   | Alain VAUCHELLES      |
| Raymond JEAN                                       | Daniel RAFFARD          | Marc WINOCOUR         |
| Françoise LENARD                                   |                         |                       |
| <b>Valorisation du territoire et communication</b> |                         |                       |
| Véronique BOONE                                    | Bernard JACQUES         | Anne N'DIAYE          |
| Christian COLLEU                                   | Annie JOSEPH            | Anne-Sophie SABOULARD |
| Hélène DUBOIS                                      | Jean-Michel LHERBIER    |                       |
| Elisabeth DUFAUD                                   | Gilles MARGOT           |                       |
| <b>Jeunesse</b>                                    |                         |                       |
| Jean-Jacques BILLOUE                               | Jean-Pierre CORBY       | Olivier GOUPILLON     |
| Jacqueline BOLJEVIC                                | Gaëtan DEFIVES          | Monique LE TIRANT     |
| Christine BOULANGER                                | Nathalie DUVETTE-LARAND | Véronique LEMOINE     |
| Chantal BURGHOFFER                                 | Bruno FRATTINI          | Françoise ROUDIER     |
| Marie-Christine CHAVILLON                          | Nadine GOHARD           |                       |
| Dominique CHESNEAU                                 |                         |                       |
| <b>Développement durable</b>                       |                         |                       |
| Laurence BACLE                                     | Damien HERMAN           | Michel RECOUSSINES    |
| Pierre BEHERAY                                     | Annick LEHMAN           | Claudine RICOU        |
| Marie-Thérèse BOBBIO                               | Pierre-Marie MICHEL     | Michel SECONDAT       |
| Jacques CHAUMETTE                                  | Patrick RATEL           | Paul STOUWER          |
| Philippe GASCOUIN                                  |                         |                       |

Le conseil communautaire désigne également :

- Bernard Joppin comme représentant au sein de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines
- Annie Gonthier comme représentante titulaire et Joseph Le Foll comme représentant suppléant au sein du comité syndical du parc naturel de la haute vallée de Chevreuse.
- Denise Planchon, comme représentante au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Mauldre

## **4. Réunion des commissions**

---

### **4.1 Commission patrimoine et communication (1<sup>er</sup> octobre)**

- Préservation et la valorisation du patrimoine

Il est proposé de faire un état des lieux de l'existant par la réalisation, en collaboration avec les 31 communes, d'un inventaire des éléments de patrimoine.

- Communication

Il est proposé de réaliser un « 4 pages » de présentation de la nouvelle structure intercommunale décrivant son fonctionnement et ses objectifs.

#### 4.2 Commission jeunesse/équipements sportifs (8 octobre)

- Jeunesse

Une présentation du RIPAM (mission, organisation) est réalisée. Il est précisé que le RAM du SIVOM sera transféré à la Communauté de Communes. Le bâtiment actuel du SIVOM, qui constituera le local administratif et le lieu de stockage du matériel nécessite des travaux de rénovation. Un audit du bâtiment est nécessaire.

Dans le cadre de la politique périscolaire (TAP ou NAP), il est proposé d'élaborer un questionnaire à destination des communes afin de partager les informations concernant les horaires, le contenu, les coûts... Cœur d'Yvelines n'exerce pas de compétence dans ce domaine mais il s'agit de s'enrichir des actions des autres communes.

- Installations sportives

Il est proposé d'établir un état des lieux exhaustif du maillage du territoire en termes d'équipements sportifs afin de définir, par la suite, l'intérêt communautaire équipement par équipement

#### 4.3 Commission communication et patrimoine (29 octobre)

- Préservation et valorisation du patrimoine

L'office du tourisme de Montfort l'Amaury dispose d'une base de données « intercommunale » importante et emploie 2 agents. Il est proposé de faire réaliser un premier inventaire (bâti, petit patrimoine, patrimoine naturel) par ces agents.

De plus, un projet dans le cadre des journées du patrimoine permettrait d'établir un lien entre les communes

- Communication

Les grands thèmes du « 4 pages » à paraître en début d'année 2015 sont actés et un devis concernant sa réalisation a été établi.

#### 4.4 Commission transports/ aménagement aux abords des gares (5 novembre)

L'objectif est de définir les actions d'aménagement à envisager aux abords des gares, principalement en matière de stationnement. Il est ainsi évoqué :

- d'adresser un courrier à RFF pour se porter acquéreur du terrain aux abords de la gare de Villiers Saint Frédéric nécessaire à la réalisation d'un projet de parking
- de prendre contact avec le Conseil Général qui propose de vendre à Cœur d'Yvelines un terrain aux abords de la gare de Montfort-Méré

Une réflexion sur la mise en place du stationnement payant devra être également engagée.

#### 4.5 Commission développement économique (12 novembre)

Il est proposé de réaliser, en partenariat avec les communes, un inventaire du tissu économique du territoire et de le rapporter sur une carte afin d'en avoir une vue globale.

Concernant l'aménagement numérique, et en attendant la position du conseil général, il est proposé de constituer un groupe de travail restreint au sein de la commission « aménagement du territoire »

## 5. L'instruction des actes d'occupation des sols

---

Au 31/12/2014, 27 communes ont souscrit au service commun d'instruction des actes d'occupation des sols (21 communes dès le 1<sup>er</sup> janvier puis 27 à partir du 1<sup>er</sup> juillet).

Les dépenses liées à ce service sont directement prélevées sur les versements de fiscalité des villes. Les élus ont choisi de répartir les dépenses de ce service en fonction du nombre de foyers des villes.

### Nombres de dossiers instruits par le service :

|                        | Nombre de dossiers |
|------------------------|--------------------|
| Certificat d'urbanisme | 764                |
| Déclaration préalable  | 718                |
| Permis de construire   | 404                |
| Permis d'aménager      | 17                 |
| Permis de démolir      | 8                  |
| <b>Total</b>           | <b>1911</b>        |

Tous les dossiers sont instruits en respectant les délais légaux. Une proposition d'arrêté est systématiquement transmise aux mairies ; aucune autorisation tacite n'est délivrée.

Le service instructeur accompagne les secrétaires de mairie dans le processus de traitement des dossiers d'urbanisme et répond également aux sollicitations des communes qui peuvent se trouver confrontées à un projet particulier, à un dossier complexe ou litigieux.

Les services de Cœur d'Yvelines effectuent, pour les dossiers qu'ils ont instruits, les visites nécessaires à la délivrance des certificats de conformités suite au dépôt des DAACT. Aucun certificat n'est délivré tacitement.

## 6. Développement économique : le projet « Pavy 2 »

**Travaux** : L'ensemble des travaux (lot 1 : voirie et assainissement ; lot 2 : réseaux divers) ont été réceptionnés le 12/12/2013. Seule la réalisation des enrobés est reportée pour permettre l'installation et le raccordement des entreprises.

Pour les parcelles le long de la voie ferrée, dont la profondeur est limitée mais dont le dénivelé est très important, il est apparu nécessaire, afin que les entreprises puissent s'installer dans de bonnes conditions, de procéder à des travaux complémentaires de terrassement.

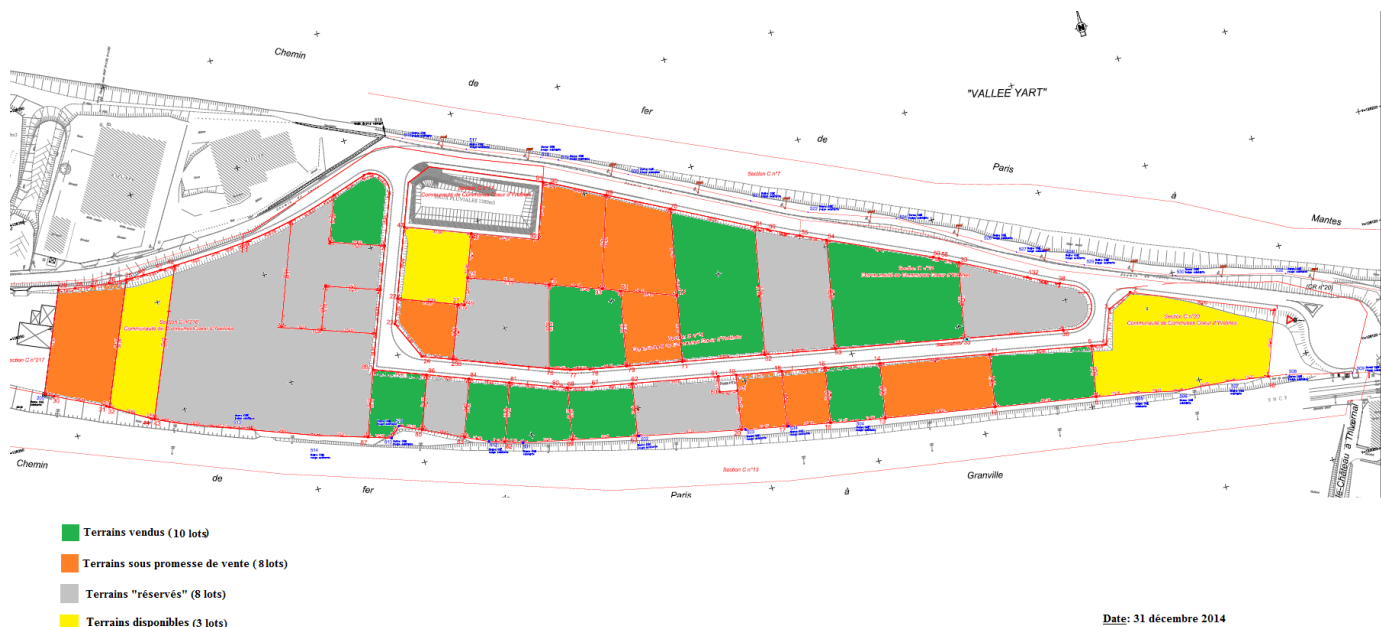
Dans ce cadre, une procédure de consultation a été engagée. La Société Watelet a réalisé cette opération pour un montant de 160 000 € HT.



**Financement** : Les travaux du marché initial ayant été achevés, le solde de la DETR, d'un montant de 105 000 € a été versé.

**Commercialisation** : La commercialisation des terrains est confiée à l'équipe administrative de Cœur d'Yvelines, qui se charge de la publicité, des prises de rendez-vous, des visites de chantier, des pré-réservations, du bornage, des relations avec le Notaire...

L'allotissement de la zone a été réalisé à la demande (avec un minimum de 500 m<sup>2</sup> par lot).



Au 31/12/2014, le découpage définitif est ainsi pratiquement acté.

- 10 lots soit 10 498 m<sup>2</sup> ont été vendus
- 8 lots soit 8 583m<sup>2</sup> sont sous promesse de vente
- 8 lots soit 13 119 m<sup>2</sup> sont réservés
- 3 lots soit 5 213 m<sup>2</sup> restent à commercialiser

L'ensemble des ventes définitives représente 839 840 € et les activités les plus représentées parmi les acquéreurs sont celles liées au bâtiment.

Plusieurs projets de construction ont commencé à être mis en œuvre.



## 7. La Compétence « Gestion des Déchets Ménagers »

Pour 7 communes, Cœur d'Yvelines exerce la compétence en direct (les éléments financiers détaillés suivant dans ce rapport correspondront à ces communes),

Pour 23 communes, Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED

Pour 1 commune, Cœur d'Yvelines est adhérente au SICTOM.

Cœur d'Yvelines perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'ensemble de ses communes membres. Pour les villes dont le service est assuré par des syndicats, le produit de la TEOM est versé par 12<sup>ème</sup> aux syndicats concernés.

Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est présenté chaque année au conseil communautaire. Il est par la suite présenté à l'assemblée délibérante de chaque commune membre.

## 8. Le « Relais Intercommunal des Parents et des Assistants Maternels » (RIPAM)

---

Le service est proposé à tous les parents à la recherche d'un mode d'accueil ainsi qu'aux 119 assistants maternels de secteur libre en activité. Ceci représente 329 possibilités d'accueil d'enfants, en journée, en temps partiel, et en extra-scolaire.

L'action du RIPAM se décompose en deux axes principaux :

- **Une mission informative** pour mettre en relation les parents et les professionnels et les informer sur
  - les différents modes d'accueil,
  - les droits et obligations du particulier employeur et des assistants maternels salariés du particulier
  - la connaissance du métier, le statut et l'obtention de l'agrément des assistants maternels
  - la gestion et une diffusion de l'offre et la demande à partir des disponibilités exprimées par certaines professionnelles
  - la connaissance de l'enfant et ses besoins,
- **Une mission d'animation** pour permettre le tissage d'un réseau de professionnels et de partenaires.

## 9. Crèche « Cœurs d'enfants »

---

Par décision du Conseil communautaire, la gestion de la crèche Cœurs d'Enfants (qui accueillent les enfants de Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric) a été transférée à Cœur d'Yvelines.

La communauté de communes en assure la gestion sous la forme d'une délégation de service public. Le titulaire de ce marché est la société « maison bleue ».

Cœur d'Yvelines perçoit les recettes de la CAF et effectue les opérations d'entretien courant du bâtiment (réparations, changement en 2014 de la pompe à chaleur...)

## 10. Aire d'accueil des gens du voyage

---

La communauté de communes Cœur d'Yvelines exerce la compétence « réalisation, gestion et entretien d'une aire d'accueil pérenne des gens du voyage ».



Une aire d'accueil de 10 emplacements, soit 20 places, a été construite au lieu-dit « les célestins » à Beynes. Elle est ouverte depuis février 2012.



La gestion de cette aire d'accueil a été confiée à la société VAGO. Les frais de gestion pour l'année s'élevaient à 64 390.62 €

Suite à des dégradations puis à des occupations illégales, des travaux de remise en état importants ont été nécessaires et l'aire a dû être fermée à partir du mois d'août.

En effet, lors de la fermeture annuelle estivale, la clôture a été en grande partie dérobée et l'aire a été illégalement occupée.

En septembre, la communauté de communes a saisi le tribunal de grande instance qui s'est déclaré non compétent. Le tribunal administratif a été ensuite saisi et a délivré un jugement d'expulsion en octobre.

Avant l'application concrète de ce jugement, les occupants concernés se sont déplacés sur le parking gaz de France et de nouveaux occupants illégaux se sont installés sur l'aire.

Il a donc fallu relancer la procédure et un nouveau jugement d'expulsion a été rendu le 18 novembre et l'expulsion rendue effective le 24 novembre.

D'importants travaux de remise en état ont été nécessaires (clôture, micro station d'épuration, serrures, matériels divers ...) pour un montant de 22 569.97 €. L'aire d'accueil n'a pu rouvrir avant le 31 décembre.

## 11. Le budget et le personnel

### Le personnel

#### *Au 31/12/2014, personnel de la CC*

|  |  | Service administratif | Service Instruction | Service « déchets » | RIPAM | Crèche |
|--|--|-----------------------|---------------------|---------------------|-------|--------|
| Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe | Temps complet  | 100 %                 |                     | -                   | -     |        |
| Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe           | Temps complet  | 75 %                  | -                   | 25%                 | -     |        |
| Rédacteur  | Temps complet Contractuel  | 50 %                  | 50%                 |                     |       |        |
| Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe                | Temps complet  | 100 %                 | -                   | -                   | -     |        |
| Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe                | Temps Complet  | 50 %                  | 50 %                | -                   | -     |        |
| Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe               | Temps Complet Mis à la disposition de JP pour 50 % du temps de travail | -                     | 100 %               | -                   | -     |        |
| Rédacteur  | Temps complet Stagiaire  |                       | 100%                |                     |       |        |
| Attaché  | Coordinateur – mis à disposition à temps partiel                       | 100 %                 | -                   | -                   | -     |        |
| Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe     | Temps Complet  | -                     | -                   | 100 %               | -     |        |
| Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe               | Temps Complet  | -                     | -                   | 100 %               | -     |        |
| Educateur de Jeunes Enfants                                | Temps Complet  | -                     | -                   | -                   | 100 % |        |
| Educateur de Jeunes Enfants                                | Temps complet – en disponibilité                                       |                       |                     |                     |       | 100 %  |
| Auxiliaire de Puériculture 1 <sup>ère</sup> classe         | disponibilité  |                       |                     |                     |       | 100 %  |

### Compte administratif 2013

Le 12 mars, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2013, lequel présente les résultats suivants :

|  | <b>Investissement</b>   | <b>Fonctionnement</b> |
|--|-------------------------|-----------------------|
| Recettes                                   | 814 848.21 €            | 11 306 770.99 €       |
| Reports de 2012                            | 3 121 407.15 €          | 3 218 013.33 €        |
| Dépenses                                   | - 4 918 139.87 €        | - 9 626 212.76 €      |
| <b>Excédent</b>                            |                         | <b>4 898 571.56 €</b> |
| <b>Déficit</b>                             | <b>- 981 884.51 €</b>   |                       |
| <b>Reste à réaliser à reporter en 2014</b> | <b>- 1 431 194.93 €</b> |                       |

### Le budget primitif 2014

Le 12 mars 2014, le Conseil Communautaire adopte le budget primitif 2014 de la CCCY, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

- Section de fonctionnement : 22 021 631.95 €
- Section d'investissement : 6 838 651.45 €

(NB : Les taux d'imposition liés à la fiscalité professionnelle restent identiques à ceux de 2013).

| <b>Dépenses de fonctionnement</b> |  |          |                               |                        |
|-----------------------------------|--|----------|-------------------------------|------------------------|
| Chap                              | Libellé                                | RàR 2013 | Propositions nouvelles (VOTE) | Total (RàR + Vote)     |
| 011                               | Charges à caractère général            | 0.00 €   | 7 086 719.16 €                | 7 086 719.16 €         |
| 012                               | Charges de personnel                   | 0.00 €   | 425 036.73 €                  | 425 036.73 €           |
| 014                               | Atténuations de produits               | 0.00 €   | 7 888 664.54 €                | 7 888 664.54 €         |
| 65                                | Autres charges gestion courante        | 0.00 €   | 3 559 385.99 €                | 3 559 385.99 €         |
| 66                                | Charges financières                    | 0.00 €   | 60 825.53 €                   | 60 825.53 €            |
| 67                                | Charges exceptionnelles                | 0.00 €   | 1 000.00 €                    | 1 000.00 €             |
| 022                               | Dépenses imprévues                     | 0.00 €   | 1 400 000.00 €                | 1 400 000.00 €         |
| 023                               | Virement à la section d'investissement | 0.00 €   | 1 190 000.00 €                | 1 190 000.00 €         |
| 042                               | Opérations d'ordre entre sections      | 0.00 €   | 410 000.00 €                  | 410 000.00 €           |
|                                   |  |          | <b>Total</b>                  | <b>22 021 631.95 €</b> |

| <b>Recettes de fonctionnement</b> |                                     |          |                               |                        |
|-----------------------------------|-------------------------------------|----------|-------------------------------|------------------------|
| Chap                              | Libellé                             | RàR 2013 | Propositions nouvelles (VOTE) | Total (RàR + Vote)     |
| 013                               | Atténuations de charges             | 0.00 €   | 24 000.00 €                   | 24 000.00 €            |
| 70                                | Produits des services               | 0.00 €   | 15 380.00 €                   | 15 380.00 €            |
| 73                                | Impôts et taxes                     | 0.00 €   | 17 903 848.09 €               | 17 903 848.09 €        |
| 74                                | Dotations et participations         | 0.00 €   | 3 376 383.75 €                | 3 376 383.75 €         |
| 75                                | Autres produits de gestion courante | 0.00 €   | 2 000.00 €                    | 2 000.00 €             |
| 77                                | Produits exceptionnels              | 0.00 €   | 4 000.00 €                    | 4 000.00 €             |
| R002                              | Résultat reporté ou anticipé        | 0.00 €   | 696 020.11 €                  | 696 020.11 €           |
|                                   |                                     |          | <b>Total</b>                  | <b>22 021 631.95 €</b> |

| <b>Dépenses d'investissement</b> |                                  |              |                               |                       |
|----------------------------------|----------------------------------|--------------|-------------------------------|-----------------------|
| Chap                             | Libellé                          | RàR 2013     | Propositions nouvelles (VOTE) | Total (RàR + Vote)    |
| 20                               | Immobilisations incorporelles    | 0.00 €       | 30 500.00 €                   | 30 500.00 €           |
| 204                              | Subventions d'équipement versées | 852 646.04 € | 1 430 000.00 €                | 2 282 646.04 €        |
| 21                               | Immobilisations corporelles      | 111 698.06 € | 1 759 194.91 €                | 1 870 892.97 €        |
| 23                               | Immobilisations en cours         | 466 850.83 € | 882 877.10 €                  | 1 349 727.93 €        |
| 16                               | Remboursement d'emprunts         | 0.00 €       | 323 000.00 €                  | 323 000.00 €          |
| D001                             | Solde d'exécution négatif        | 0.00 €       | 981 884.51 €                  | 981 884.51 €          |
|                                  |                                  |              | <b>Total</b>                  | <b>6 838 651.45 €</b> |

| <b>Recettes d'investissement</b> |  |          |                               |                       |
|----------------------------------|--|----------|-------------------------------|-----------------------|
| Chap                             | Libellé                                  | RàR 2013 | Propositions nouvelles (VOTE) | Total (RàR + Vote)    |
| 13                               | Subventions d'investissement             | 0.00 €   | 105 000.00 €                  | <b>105 000.00 €</b>   |
| 23                               | Immobilisations en cours                 | 0.00 €   | 33 000.00 €                   | <b>33 000.00 €</b>    |
| 10                               | Dotations Fonds divers Réserves          | 0.00 €   | 90 000.00 €                   | <b>90 000.00 €</b>    |
| 1068                             | Excédents de fonctionnement capitalisés  | 0.00 €   | 4 202 551.45 €                | <b>4 202 551.45 €</b> |
| 165                              | Dépôts et cautionnements reçus           | 0.00 €   | 8 100.00 €                    | <b>8 100.00 €</b>     |
| 021                              | Virement de la section de fonctionnement | 0.00 €   | 1 190 000.00 €                | <b>1 190 000.00 €</b> |
| 024                              | Produits de cessions                     | 0.00 €   | 800 000.00 €                  | <b>800 000.00 €</b>   |
| 040                              | Opérations d'ordre entre sections        | 0.00 €   | 410 000.00 €                  | <b>410 000.00 €</b>   |
|                                  |  |          | <b>Total</b>                  | <b>6 838 651.45 €</b> |